

### **Question orale de M. Norré : La publicité des débats et la transparence du Conseil.**

**M. Norré** rappelle qu'il y a quelques semaines, il déplorait le caractère lacunaire des procès-verbaux du Conseil communal. Selon lui, ceux-ci ne reflètent pas suffisamment les débats de l'assemblée. La lecture des procès-verbaux ne permet pas aux citoyens de comprendre les raisons qui ont justifié les différents votes.

À quoi bon discuter au Conseil communal jusqu'à des heures tardives, si la publicité des débats n'est pas assurée ?

M. Norré regrette amèrement le manque de transparence de la nouvelle majorité, dont témoignent la difficulté à obtenir les procès-verbaux du Collège, l'instauration de clauses de confidentialité douteuses, l'absence de retransmission audiovisuelle des séances du Conseil communal (alors que ce mode de diffusion figure dans les objectifs de la Déclaration de politique générale), les déficiences du Collège dans la transmission des pièces utiles pour éclairer le vote des conseillers communaux, etc.

Quand la retransmission des séances du Conseil sera-t-elle réalisée ? Quand le Collège aura-t-il un sursaut de transparence ?

**M. le Bourgmestre** reconnaît qu'une erreur a été commise dans la rédaction d'un procès-verbal. Il précise cependant que le règlement d'ordre intérieur (ROI) n'impose pas une transcription exhaustive de l'intégralité des propos tenus par les conseillers communaux.

Il n'en demeure pas moins qu'il faut réfléchir à l'élaboration d'une formule qui garantisse une meilleure communication et un surcroît de transparence.

Le Collège examinera les pistes de solution avec l'ensemble du Conseil dans le cadre de la mise à jour du règlement d'ordre intérieur.

Pour ce qui concerne la retransmission audiovisuelle des séances du Conseil, il faut se débarrasser de l'illusion selon laquelle le développement des nouvelles technologies ferait d'une telle opération une simple formalité : il ne suffit pas de placer deux i-phones dans la salle pour assurer une diffusion valable.

Actuellement, 4 communes bruxelloises sur 19 effectuent ce type de retransmission. Et parmi ces quatre communes, la ville de Bruxelles est la seule à tirer son épingle du jeu, car elle réalise ce travail de manière très professionnelle par la biais d'une régie de 4 personnes actives durant toute la séance du Conseil. Ces retransmissions requièrent l'engagement d'un montant de 5.000 € par séance.

Vu que le budget de fonctionnement de la ville de Bruxelles s'élève à plus d'un milliard d'euros, elle peut se permettre une telle dépense, qui serait inconsidérée pour la commune d'Uccle, dont le budget annuel de fonctionnement s'élève, quant à lui, à 160 millions d'euros.

D'autres communes effectuent des retransmissions avec des moyens plus modestes, mais le résultat est loin d'être probant : l'image est mauvaise, le son est approximatif.

Il ne serait guère pertinent d'opter pour des retransmissions au rabais. Par ailleurs, M. le Bourgmestre est loin d'être emballé par l'idée d'exiger du contribuable ucclois un montant de 5.000 € pour chaque séance du Conseil communal.

Toutefois, il n'exclut pas l'installation d'un tel dispositif technologique dans la salle du centre administratif U destinée à accueillir les futures séances du Conseil communal, étant donné que l'investissement requis pourrait être amorti au fil du temps et que cet équipement pourrait être exploité pour des événements et rencontres de natures diverses.

M. le Bourgmestre signale encore que les retransmissions audiovisuelles induisent souvent une prolongation d'une à deux heures des séances des conseils communaux.

**M. Norré** espère qu'il ne faudra pas attendre la révision du règlement d'ordre intérieur pour observer une amélioration dans la rédaction des procès-verbaux, car il commence à perdre patience. De toute façon, la modification de ce règlement doit être une des priorités de l'année 2020.

Quoiqu'il comprenne très bien les objections d'ordre budgétaire de M. le Bourgmestre face au projet de retransmission audiovisuelle, M. Norré estime qu'il devrait être possible de progresser dans cette voie avant le déménagement vers le centre administratif U : la réalisation de podcasts (donc avec la voix mais sans la vidéo) permettrait déjà de garantir une diffusion des débats sans exiger des dépenses inconsidérées.

**M. le Bourgmestre** comprend l'impatience de M. Norré mais il rappelle que la révision du règlement d'ordre intérieur s'avère une tâche particulièrement fastidieuse.

Néanmoins, le Collège vient d'achever la première mouture et veillera à ce que la majorité et l'opposition puissent en débattre en toute liberté.